



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

procédures

Question écrite n° 4689

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les procédures de divorce et de séparation de corps. En effet, la dissolution du lien matrimonial intervient trop longtemps après l'introduction de la demande. Ce délai excessif entraîne pour les intéressés des difficultés diverses, notamment financières, mais aussi affectives dans la mesure où leurs familles et leurs proches sont fréquemment sollicités pour confirmer les prétentions des parties. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas opportun d'adapter les textes en vigueur afin de simplifier et d'accélérer ces procédures.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la simplification de la procédure de divorce constitue l'un des objectifs du plan de réforme de la justice qui a été présenté au conseil des ministres du 29 octobre 1997. Des réflexions ont été engagées qui devraient se poursuivre dans le courant de l'année 1998, et conduire à des aménagements de la législation en vigueur dans le sens souhaité par l'auteur de la question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Etienne](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4689

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3530

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4825